Nations Unies A/64/660/Add.6

Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Points 146 et 156 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(En dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2008/09	198 012 000
Dépenses de 2008/09	168 523 300
Solde inutilisé de 2008/09	29 488 700
Crédit ouvert pour 2009/10	46 809 000
Dépenses prévues pour 2009/10	46 059 700[a]
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10	749 300[a]
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	48 357 900
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	48 357 900

[a] Prévisions au 24 février 2010.

10-30979 (F) 190410 220410

Merci de recycler

I. Introduction

1. **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Le présent document traite des ressources de la MINUK et des autres éléments qui la concernent directement.

3. En examinant le projet de budget soumis par le Secrétaire général pour la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, le Comité consultatif a également tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Mission, sur lesquelles il a fait des observations, le cas échéant, dans les paragraphes ci-dessous. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes relatif aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II) est contenu dans le document A/64/708. **Le Comité réaffirme qu'il importe de mettre rapidement en œuvre les recommandations pertinentes des organes de contrôle** (voir par. 10).

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUK figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Dans sa résolution 62/262, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 198 012 000 dollars (montant net : 182 733 600 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Le montant total brut des dépenses pour l'exercice s'est élevé à 168 523 300 dollars (montant net : 153 228 000 dollars). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 29 488 700 dollars, résulte de dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques Militaires et personnel de police (26 752 200 dollars, soit 41,2 %) et Personnel civil (5 059 900 dollars, soit 4,6 %), contrebalancées en partie par des dépassements de crédits au titre des dépenses opérationnelles (2 323 400 dollars, soit 10,4 %), par rapport au montant brut du crédit (198 012 000 dollars).

6. Dans son rapport sur l'exécution du budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/604, par. 11 à 13), le Secrétaire général a mis en lumière les principaux événements qui ont eu des répercussions sur l'exécution du mandat de la Mission et ont nuit considérablement à la capacité de celle-ci de mener ses opérations au cours de l'exercice 2008/09. Le Comité consultatif rappelle que, pour tenir compte de la nouvelle donne sur le terrain, le Secrétaire général a décidé de réaménager la structure et le profil de la MINUK (voir S/2008/458 et S/2008/692). Comme suite à la déclaration publiée par le Président du Conseil de sécurité le 26 novembre 2008 (S/PRST/2008/44), la Mission État de droit menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX) a pris en charge la

responsabilité opérationnelle de la police, de la justice et de la douane, sous l'autorité générale de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre défini par la position de neutralité de l'Organisation, ainsi que dans le respect de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. La Mission a été reconfigurée et ses opérations considérablement réduites. C'est pourquoi, s'agissant des dépenses de personnel et des dépenses opérationnelles, le rapport sur l'exécution du budget a fait apparaître des écarts importants qui tiennent à la reconfiguration et au processus de désengagement de la Mission.

7. Par exemple, il était fait état d'une sous-utilisation de crédit s'élevant à 26 752 200 dollars (41,2 %) au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2008/09. Elle était due essentiellement à des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la Police des Nations Unies (23 675 400 dollars), le nombre moyen de policiers déployés durant l'exercice 2008/09 s'étant élevé à 597 au lieu des 1 409 prévus. Il apparaissait également une baisse de 2 653 500 dollars des dépenses au titre des unités de police constituées, liée à la cessation des activités en décembre 2008 et à une diminution des remboursements correspondants au titre du matériel appartenant aux contingents, ainsi qu'au rapatriement définitif du personnel fin février 2009. Les économies de 423 300 dollars au titre des observateurs militaires tenaient à la réduction du nombre d'observateurs militaires, passé de 23 en moyenne au lieu des 37 prévus dans le budget.

8. L'économie nette de 5 059 900 dollars, soit 4,6 %, enregistrée au titre du personnel civil, tenait essentiellement aux points suivants :

a) Des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan international (8 867 900 dollars), en raison d'une baisse des ressources nécessaires pour les coûts salariaux et l'indemnité de subsistance (missions), le taux moyen de vacance effectif étant de 48,9 % (et non de 30 % comme prévu dans le budget), en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires pour les dépenses communes de personnel, liée à des versements non budgétisés d'un montant de 2 millions de dollars au titre des indemnités de licenciement;

b) Des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national (3 497 600 dollars), en raison d'une augmentation des dépenses communes de personnel, liée à des versements non budgétisés d'un montant de 13,5 millions de dollars au titre des indemnités de licenciement, compensée par une réduction des coûts salariaux, le taux de vacance global étant de 42,1 % au lieu des 10 % prévus dans le budget.

9. Le dépassement de crédit s'élevant à 2 323 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles était imputable essentiellement à des dépenses supérieures aux prévisions pour les installations et infrastructures (2 419 100 dollars), liées à l'augmentation des dépenses afférentes à la location de locaux utilisés par la MINUK consécutive au changement de propriétaire survenu à la suite des événements de 2008, compensées partiellement par l'annulation de services devenus inutiles après le transfert de certains locaux. Des dépassements de crédits ont également été enregistrés au titre des transports terrestres (795 500 dollars), essentiellement en raison de la prise en compte très tardive d'une facture de carburant relative à l'exercice 2007/08 (720 800 dollars). Ces dépenses supérieures aux prévisions ont été compensées en partie par des dépenses inférieures aux prévisions pour les transports aériens (1 109 300 dollars) du fait de la cessation des opérations aériennes.

10. Le Comité consultatif note que le Comité des commissaires aux comptes, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix, a formulé des observations et des recommandations concernant la Mission, notamment son cadre de budgétisation axé sur les résultats, la gestion des biens durables, le respect des dispositions du Manuel des achats, la gestion de la réduction des effectifs et de la reconfiguration de la Mission, les politiques et les procédures relatives aux technologies de l'information et des communications et l'élaboration de plans d'action ressources humaines [voir A/64/5 (Vol. II) (chap. II), par. 67 à 72, 87 b), 88 à 90, 121, 158, 162 à 164, 185 à 188, 310 à 316 et 333 à 335). Le Comité consultatif prend note des réponses fournies par l'Administration dans le rapport. Il a également été informé durant ses auditions que la Mission prenait les mesures correctives voulues en réponse à toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget fera le point sur toutes les mesures prises à cet égard** (voir par. 3 ci-dessus).

11. En ce qui concerne la reconfiguration de la MINUK et la réduction de ses effectifs, le Comité consultatif rappelle les informations contenues dans ses rapports (voir A/62/781/Add.18, par. 18 et A/63/746/Add.14, par. 25) ainsi que les efforts fournis par la Mission et les mesures qu'elle a prises pour retenir du personnel qualifié et expérimenté dans le contexte de la réduction des effectifs. Le Comité a également été informé, concernant le personnel recruté sur le plan national, que certains agents avaient été absorbés par EULEX, tandis que d'autres avaient été encouragés à accepter une affectation temporaire, et d'autres encore avaient été rembauchés comme vacataires. **Le Comité consultatif compte bien que les enseignements tirés de la reconfiguration de la MINUK et de la réduction de ses effectifs, ainsi que les mesures prises à cet égard, seront pris en compte à l'avenir dans d'autres missions confrontées aux mêmes évolutions**.

12. On trouvera aux paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUK depuis sa création s'établissait à 2 779 716 500 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 2 728 660 700 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 51 055 800 dollars. Au 22 février 2010, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 7,2 millions de dollars. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le solde de trésorerie ne permet pas de couvrir la réserve opérationnelle de trois mois, dont le montant s'élèverait à 11 702 000 dollars, soit un déficit de 4 502 000 dollars**.

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2009, le solde dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 7 172 300 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité un montant de 50 000 dollars a été versé en réponse à une demande d'indemnisation relative à la

période allant du 1er juillet 2007 au 18 mars 2008. Au 22 février 2010, il n'y avait aucune demande en instance de règlement.

15. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2010, les chiffres de l'exercice 2009/10 concernant l'occupation des postes de la MINUK s'établissaient comme suit :

	Autorisés[a]	*Pourvus*	*Taux de vacance (%)*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	173	148	14,5
Personnel recruté sur le plan national	289	276	4,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	3	–	100,0
Personnel recruté sur le plan national	1	1	–
Volontaires des Nations Unies	28	26	7,1

[a] Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé.

16. Le Comité consultatif a eu communication de l'état préliminaire des dépenses, au 24 février 2010, pour la période allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir annexe I). Pour l'ensemble de l'exercice, le montant brut des dépenses engagées et prévues s'élève à 46 059 700 dollars (montant net : 42 068 000 dollars) pour des crédits d'un montant brut de 46 809 000 dollars (montant net : 42 816 600 dollars), soit une économie prévue de 749 300 dollars (en valeur brute) à la fin de l'exercice. Le Comité note que le montant projeté du solde inutilisé s'explique avant tout par des dépenses opérationnelles inférieures aux prévisions (3 601 400 dollars), contrebalancées par des dépenses additionnelles au titre du personnel civil (2 828 200 dollars) et des militaires et du personnel de police (23 900 dollars).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

17. Le mandat de la MINUK a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Comme indiqué par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget de la MINUK pour 2010/11 (A/64/661, par. 5), après les événements survenus au Kosovo en 2008, le déploiement d'EULEX et sa prise en charge des responsabilités opérationnelles dans les domaines du maintien de l'ordre, de la justice et des douanes dans l'ensemble du Kosovo, la Mission a été reconfigurée et ses effectifs réduits. La Mission se concentre désormais sur le volet politique de son mandat dans le but d'assurer une sécurité et une stabilité durables au Kosovo et dans la région.

18. Les hypothèses de planification et activités d'appui de la Mission pour l'exercice budgétaire 2010/11 sont décrites aux paragraphes 9 à 14 du projet de budget (A/64/661). Il y est indiqué qu'à la suite des changements intervenus, la MINUK a modifié ses fonctions, formulé de nouvelles stratégies et renforcé son rôle politique, tout en maintenant une présence et en poursuivant son action dans les régions où elle est la seule à pouvoir intervenir, où elle facilitera et encouragera la coopération et s'emploiera à promouvoir la stabilité. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, la MINUK continuera à suivre et faciliter le règlement des questions liées à la réconciliation des communautés au Kosovo et à en rendre compte; à faciliter la participation du Kosovo aux initiatives régionales et internationales, en particulier celles qui visent à améliorer la situation économique au Kosovo; à promouvoir le dialogue entre Belgrade et Pristina au sujet de questions d'intérêt pratique, notamment le patrimoine culturel, les personnes disparues, le retour des personnes déplacées et l'énergie; à aider EULEX à jouer son rôle dans le domaine de l'état de droit; et à consacrer l'essentiel de ses efforts aux problèmes pratiques et politiques qui se posent dans le nord du Kosovo.

19. Ainsi qu'il est indiqué dans le document présentant le budget, la Mission conservera son quartier général à Pristina et le Bureau des affaires politiques, situé à Pristina, servira également de bureau de liaison et sera l'interlocuteur de la MINUK avec les autorités du Kosovo pour les questions politiques. Elle continuera de recevoir l'appui de bureaux régionaux à Mitrovica, qui centralise toutes les activités opérationnelles et de communication de l'information dans le nord du Kosovo, et à Peć, en raison des importants sites du patrimoine culturel dans la région. La Mission conservera également un bureau à Skopje, qui effectue des évaluations de l'évolution de la situation politique dans la région et assure la liaison avec les autorités locales et régionales afin de faciliter le transit et la livraison des biens et services, ainsi qu'un bureau à Belgrade, qui continuera de jouer un important rôle politique et diplomatique, fournit des conseils au Représentant spécial et assure la liaison avec les hauts dirigeants politiques serbes. Dans le rapport sur la MINUK, en date du 5 janvier 2010, qu'il a présenté au Conseil de sécurité (S/2010/5), le Secrétaire général a fourni des informations sur les activités de la Mission et sur les événements liés à l'exécution de son mandat entre le 16 septembre et le 15 décembre 2009.

20. Dans son rapport sur le budget de la MINUK pour 2010/11, le Secrétaire général a indiqué que la relation entre la MINUK et EULEX nécessitait de poursuivre la collaboration et la coordination à la fois au niveau stratégique et au niveau technique sur le terrain, et dans le domaine de l'état de droit (voir A/64/661, par. 15). La Mission maintiendra également une coopération étroite avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui restera le pôle de création d'institutions, et avec la Force de paix au Kosovo (KFOR) dans le domaine de la sécurité et de la stabilité. En outre, la préparation des missions intégrées permettra d'assurer la cohésion et la complémentarité des opérations de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo. **Le Comité consultatif ne doute pas que ces efforts de collaboration se poursuivront et permettront ainsi d'éviter les chevauchements d'activités ou les doubles emplois.**

B. Ressources nécessaires

21. Le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2010/11 s'élève, en montant brut, à 48 357 900 dollars (montant net : 43 799 800 dollars), ce qui représente une augmentation de 1 548 900 dollars, soit 3,3 %, par rapport au montant de 46 809 000 dollars alloué pour l'exercice 2009/10. Il doit permettre de financer le déploiement d'un effectif de 451 personnes (8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies, 166 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 240 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 1 poste de temporaire et 28 Volontaires des Nations Unies), contre un effectif approuvé de 510 personnes pour 2009/10 (8 officiers de liaison, 8 membres de la Police des Nations Unies, 173 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 289 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 4 postes de temporaire et 28 Volontaires des Nations Unies).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2009/10*	*Effectif proposé pour 2010/11*	*Variation*
Officiers de liaison	8	8	–
Police des Nations Unies	8	8	–

22. Les ressources nécessaires au titre du personnel militaire pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sont estimées à 804 700 dollars, soit une augmentation de 99 800 dollars, ou 14,2 %, par rapport au crédit ouvert à ce titre pour 2009/10. Comme il est indiqué dans le projet de budget, cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour les observateurs militaires et la Police des Nations Unies, qui tient à l'application d'un taux de change de 0,70 euro pour 1 dollar des États-Unis (contre 0,762 euro pour 2009/10), ainsi que par l'augmentation des dépenses prévues au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement des militaires et du personnel de police, compte tenu des dépenses effectives de l'exercice 2008/09.

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2009/10*	*Effectif proposé pour 2010/11*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	173	166	(7)
Personnel recruté sur le plan national[a]	289	240	(49)
Volontaires des Nations Unies	28	28	–
Postes de temporaire[b]	4	1	(3)

[a] Comprend les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Observations et recommandations concernant les postes

23. Les dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sont estimées à 35 650 700 dollars, soit une augmentation de 1 721 500 dollars, ou 5,1 %, par rapport au crédit ouvert à ce titre pour l'exercice 2009/10. Cette augmentation s'explique par la réduction des taux de vacance appliqués au personnel recruté sur les plans international et national, qui passent respectivement de 15 et 10 % en 2009/10 à 12 et 4 % pour 2010/11, compte tenu du faible taux de renouvellement du personnel et des taux de vacance effectifs au cours des six premiers mois de l'exercice 2009/10. L'augmentation des ressources nécessaires découle également de l'application d'une méthode de calcul des coûts actualisée aux nouvelles conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international, conformément à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale; de l'application d'un barème révisé des traitements du personnel recruté sur le plan national en vigueur depuis le 1er juillet 2009 et de l''application d'un taux de change de 0,7 euro pour 1 dollar des États-Unis. Les ressources nécessaires tiennent compte également d'une réduction nette de sept postes soumis à un recrutement international et 49 postes d'agent recruté sur le plan national, dont 30 gardes (voir par. 24 e) ci-dessous).

24. Les modifications qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la MINUK pour l'exercice 2010/11 sont présentées en détail, par composante, dans le rapport du Secrétaire général (voir A/64/661, par. 18 à 38, et annexe II du présent rapport). En particulier, le Comité consultatif prend note des propositions suivantes :

a) Transformation en postes de trois postes de temporaire actuellement financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) afin de créer un poste de coordonnateur hors classe (P-5), un poste de juriste (P-4) et un poste d'officier de liaison (police) (P-3), dont les titulaires seraient notamment chargés d'assurer la liaison et la coordination avec EULEX pour les questions de politique générale et les questions techniques (A/64/661, par. 18 à 21). Le Comité consultatif rappelle que ces postes avaient été créés en application de la résolution 63/295 de l'Assemblée générale. Il a été informé que le poste P-3 avait été pourvu et que la procédure de recrutement était toujours en cours pour les deux autres (P-5 et P-4). Le Comité a également été informé que ces transformations étaient proposées en raison du caractère continu des tâches auxquels ils se rapportent ainsi que de la nécessité d'attirer du personnel international qualifié et compétent;

b) Reclassement d'un poste de juriste du Service mobile à la classe P-2 (ibid., par. 26) et d'un poste de représentant municipal adjoint (Bureau de Mitrovica) de la classe P-2 à la classe P-3 (ibid., par. 28);

c) Réaffectation d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national du Bureau du Chef de l'appui à la mission au Bureau des affaires politiques (ibid., par. 24) et d'un poste P-5 du Bureau du Chef de cabinet au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations afin de doter ce dernier d'un spécialiste des droits de l'homme (hors classe) (ibid., par. 27);

d) Transfert de deux postes d'assistant d'information (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau des Nations Unies à Belgrade au Bureau du porte-parole et de l'information (ibid., par. 30);

e) Suppression de 29 postes d'appui administratif (1 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 3 agents du Service mobile et 19 agents des services généraux recrutés sur le plan national) (ibid., par. 32 à 37) et de 30 postes de garde recruté sur le plan national (ibid., par. 38), dont il est proposé de confier les tâches à une société extérieure, ce qui permettra d'économiser 418 700 dollars.

25. **Le Comité consultatif recommande d'accepter le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2009/10	*Montant proposé pour 2009/10*	*Variation*
12 174 900	11 902 500	(272 400)

26. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2010/11, qui s'élève à 11 902 500 dollars, est inférieur de 272 400 dollars (2,2 %) au montant alloué pour 2009/10. La variation résulte des baisses prévues au titre des installations et infrastructures (906 900 dollars), des communications (556 500 dollars) et des fournitures, services et matériel divers (243 200 dollars). En ce qui concerne les deux derniers objets de dépense, la baisse est imputable essentiellement à une réduction des besoins en matière d'achat d'équipement et d'une réduction globale des services nécessaires et des dépenses de fret résultant de la réduction des effectifs de la Mission. Ces diminutions sont contrebalancées en partie par une augmentation des dépenses au titre des transports terrestres (1 320 900 dollars).

Installations et infrastructures

27. Les ressources demandées au titre des installations et infrastructures, qui s'élèvent à 4 649 200 dollars, représentent une diminution nette de 906 900 dollars, soit 16,3 %, par rapport au crédit ouvert pour 2009/10. Cette diminution nette est le résultat d'une baisse des dépenses prévues au titre des services d'entretien (1 278 800 dollars) et des services collectifs de distribution (291 800 dollars) imputable à la réduction des locaux de la Mission et des besoins en gazole; des services d'aménagement et de rénovation (324 700 dollars), du fait de l'achèvement de la réduction de la taille de la Mission; et des besoins en carburants et lubrifiants, résultant de la réduction des besoins de gazole et de l'amélioration des services fournis par les compagnies d'électricité locales. Ces diminutions sont contrebalancées par une hausse des dépenses prévues au titre de la location de locaux (664 600 dollars), due essentiellement au changement de propriétaire des locaux de Pristina. Le Comité consultatif a été informé que le montant estimatif des dépenses annuelles pour le quartier général de la Mission s'élève à 867 300 dollars sur la base d'un contrat commercial (voir aussi par. 9 ci-dessus). La hausse de 238 100 dollars prévue au titre des services de sécurité est imputable à l'externalisation proposée des fonctions exercées par 30 gardes (voir aussi par. 23 et 24 e) ci-dessus).

Transports terrestres

28. Les ressources demandées au titre des transports terrestres s'élèvent à 1 764 600 dollars, soit une augmentation de 1 320 900 dollars. Cette hausse s'explique par la nécessité de remplacer 36 véhicules lourds et légers parmi les 204 véhicules ayant atteint l'âge prévu de remplacement de 10 années ou plus, après un moratoire de deux ans sur le remplacement des véhicules de la MINUK, sur instructions du Département de l'appui aux missions. La baisse des dépenses prévues au titre des réparations et de l'entretien, qui s'élèvent à 22 500 dollars (soit 10 700 dollars de moins que pour 2009/10), résulte d'une diminution de la fréquence de l'entretien, passant de tous les 5 000 kilomètres à tous les 15 000 kilomètres, qui devrait entraîner une réduction de 30 % des coûts d'entretien. **Le Comité consultatif compte bien que le remplacement des véhicules réduira encore les dépenses futures afférentes aux pièces de rechange, aux réparations et à l'entretien.**

Consultants

29. Des ressources d'un montant de 217 500 dollars sont demandées au titre des consultants (soit une augmentation de 83 000 dollars par rapport au montant alloué pour 2009/10). Le Comité consultatif note qu'un montant de 137 500 dollars doit financer les services de conseil de trois experts du Groupe consultatif sur les droits de l'homme, qui a été créé en 2006 pour examiner les cas présumés de violation des droits de l'homme par la MINUK dans l'exercice de ses fonctions intérimaires. Des informations sont fournies à ce sujet à la section V. B du rapport du Secrétaire général (A/64/661) (voir aussi S/2010/5, par. 44). L'augmentation des ressources demandées tient à l'utilisation de services de consultants pour conduire le programme de renforcement des capacités de gestion à l'intention des cadres, la formation au système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires et le programme de formation de formateurs, conformément au plan d'action relatif aux ressources humaines pour l'exercice. Aucun crédit n'était demandé à ce titre dans le budget de 2009/10.

Plan d'appui à la Mission

30. Le Comité consultatif a été informé que, à la suite de l'examen de la stratégie d'appui de la Mission, un plan visant à réduire les dépenses d'appui avait été mis au point et devait être appliqué en quatre phases :

a) Durant la première phase, dite de préparation (janvier à fin avril 2010), on répondra aux demandes d'appui en souffrance et on établira des contrats commerciaux pour toutes les installations. Le personnel dont il faudrait supprimer les postes sera désigné par des commissions d'analyse comparative, et des appels à manifestation d'intérêt seront publiés afin de confirmer la possibilité ou non de tirer parti des crédits existants. Des réunions auront lieu avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies afin d'étudier les possibilités de coopération;

b) La deuxième phase, dite de passation des marchés (avril à juillet 2010), sera consacrée à l'élaboration de contrats d'externalisation et au recensement des possibilités d'emploi pour le personnel dont les postes seront supprimés à la fin de la phase;

c) Au cours de la troisième phase, dite de mise en œuvre et d'évaluation (juillet 2010 à janvier 2011), les marchés seront signés et les services fournis seront évalués;

d) La quatrième phase, dite de reconfiguration (janvier à juillet 2011), sera consacrée à la reconfiguration des services de la MINUK chargés de tâches destinées à être externalisées et verra la fermeture d'installations logistiques surnuméraires.

31. **Le Comité consultatif compte bien qu'une évaluation des résultats obtenus grâce au plan d'appui à la Mission sera présentée dans le contexte du rapport sur l'exécution du budget. Les nouveaux gains d'efficacité mis en évidence devraient figurer dans le projet de budget pour 2011/12.**

IV. Conclusion

32. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 37 du rapport sur l'exécution du budget de la MINUK pour l'exercice 2008/09 (A/64/604). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 29 488 700 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 9 134 100 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée.**

33. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 56 du projet de budget (A/64/661). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 48 357 900 dollars pour le fonctionnement de la MINUK pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.**

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/604)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/661)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/5)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/64/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/63/746/Add.14)
- Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité
- Résolutions 62/262 et 63/295 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo : exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2009-31 janvier 2010			*Prévisions au 30 juin 2010*				
	Montant alloué (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er février-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	355,1	217,7	137,4	144,2	361,9	(6,8)	(1,9)	
Contingents	–	–	–	–	–	–	–	
Police des Nations Unies	349,8	234,8	115,0	132,1	366,9	(17,1)	(4,9)	
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	**704,9**	**452,5**	**252,4**	**276,3**	**728,8**	**(23,9)**	**(3,4)**	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	26 307,6	15 221,9	11 085,7	11 061,1	26 283,0	24,6	0,1	
Personnel recruté sur le plan national	6 531,0	5 923,1	607,9	3 469,8	9 392,9	(2 861,9)	(43,8)	L'écart est imputable aux facteurs suivants : a) le relèvement de 14,2 % du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national; b) la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro; c) un taux de vacance effectif de 4 % contre un taux budgétisé de 10 %; d) une classe moyenne effective du personnel recruté sur le plan national supérieure à la classe prévue dans le budget; et e) un montant de 268 600 dollars à verser pour régler les jours de congé annuel accumulés par les agents des services généraux recrutés sur le plan local dont les postes ont été supprimés.
Volontaires des Nations Unies	1 067,6	661,6	406,0	397,5	1 059,1	8,5	0,8	

		1er juillet 2009-31 janvier 2010			*Prévisions au 30 juin 2010*			
	Montant alloué (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er février-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	23,0	12,5	10,5	9,9	22,4	0,6	2,6	
Total partiel	**33 929,2**	**21 819,1**	**12 110,1**	**14 938,3**	**36 757,4**	**(2 828,2)**	**(8,3)**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–	
Consultants	134,5	107,9	26,6	45,0	152,9	(18,4)	(13,7)	L'écart est imputable à des dépenses non budgétisées afférentes au recrutement d'un consultant afin de traiter les demandes d'indemnisation et les versements à titre gracieux.
Voyages	661,6	303,3	358,3	281,0	584,3	77,3	11,7	L'écart est imputable à un nombre effectif de voyages en dehors de la zone de la mission (82) inférieur au nombre budgétisé (90).
Installations et infrastructures	5 556,1	3 030,2	2 525,9	1 147,3	4 177,5	1 378,6	24,8	L'écart est imputable à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services de nettoyage du fait de la réduction des locaux et de dépenses inférieures aux prévisions au titre du gazole du fait de l'amélioration de la fourniture locale d'énergie et de la réduction du nombre d'installations.
Transports terrestres	443,7	387,7	56,0	56,1	443,8	(0,1)	(0,0)	
Transports aériens	–	–	–	–	–	–	–	
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–	–	–	
Communications	2 997,3	1 020,6	1 976,7	675,0	1 695,6	1 301,7	43,4	L'écart est imputable au non-engagement de sous-traitants pour des services de communication. La MINUK s'est appuyée sur du personnel recruté sur le plan local déjà en poste et la réduction de la taille de la Mission a donné lieu au transfert de certaines infrastructures de communication.

	1er juillet 2009-31 janvier 2010			*Prévisions au 30 juin 2010*				
	Montant alloué (1)	*Dépenses (2)*	*Solde inutilisé (3) = (1) - (2)*	*1er février-30 juin 2010 : dépenses prévues (4)*	*Dépenses effectives + dépenses prévues (5) = (2) + (4)*	*Solde inutilisé prévu (6) = (1) - (5)*	*Écart en pourcentage (7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
Informatique	1 315,7	542,6	773,1	235,5	778,1	537,6	40,9	L'écart est imputable au non-engagement de sous-traitants pour des services informatiques, la MINUK s'étant appuyée sur du personnel recruté sur le plan local déjà en poste.
Services médicaux	140,1	60,1	80,0	50,0	110,1	30,0	21,4	L'écart est imputable à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services médicaux, la Mission ne prévoyant pas de dépenses au titre des évacuations sanitaires.
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–	
Fournitures, services et matériel divers	925,9	578,0	347,9	53,2	631,2	294,7	31,8	L'écart est imputable à des dépenses inférieures aux prévisions au titre de la location de photocopieuses, du fait de la réduction du nombre de photocopieuses utilisées par suite de la réduction de la taille de la Mission.
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–	–	–	
Total partiel	**12 174,9**	**6 030,4**	**6 144,5**	**2 543,1**	**8 573,5**	**3 601,4**	**29,6**	
Total brut	**46 809,0**	**28 302,0**	**18 507,0**	**17 757,7**	**46 059,7**	**749,3**	**1,6**	
Recettes provenant des contributions du personnel	3 992,4	2 711,7	1 280,7	1 280,0	3 991,7	0,7	0,0	
Total net	**42 816,6**	**25 590,3**	**17 226,3**	**16 477,7**	42 068,0	**748,6**	**1,7**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	**46 809,0**	**28 302,0**	**18 507,0**	**17 757,7**	**46 059,7**	**749,3**	**2,0**	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées pour la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011)

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Direction exécutive et administration			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général			
	-1	P-5 (PT)	Transformation d'un poste de temporaire de coordonnateur hors classe en poste P-5
	+1	P-5	Transformation d'un poste de temporaire de coordonnateur hors classe en poste P-5
	-1	P-4 (PT)	Transformation d'un poste de temporaire de juriste en poste P-4
	+1	P-4	Transformation d'un poste de temporaire de juriste en poste P-4
	-1	P-3 (PT)	Transformation d'un poste de temporaire d'officier de liaison (police) en poste P-3
	+1	P-3	Transformation d'un poste de temporaire d'officier de liaison (police) en poste P-3
Bureau du Chef de cabinet			
	-1	P-5	Poste d'analyse de l'information hors classe réaffecté au Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations
Total partiel	**-1**		
Composante 1 : organique			
Bureau des affaires politiques	+1	AN	Poste de spécialiste des questions politiques réaffecté du Bureau du Chef de l'appui à la mission
	-1	GN	Poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national supprimé
Bureau des affaires juridiques	-1	SM	Poste de juriste assistant (agent du Service mobile) reclassé en poste de juriste (P-2)
	+1	P-2	Poste de juriste assistant (agent du Service mobile) reclassé en poste de juriste (P-2)
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations	+1	P-5	Poste de spécialiste des droits de l'homme (hors classe) réaffecté du Bureau du Chef de cabinet
Bureau de Mitrovica	-1	P-2	Poste de représentant municipal adjoint reclassé de P-2 à P-3
	+1	P-3	Poste de représentant municipal adjoint reclassé de P-2 à P-3
Bureau des Nations Unies à Belgrade	-2	GN	Postes d'assistant d'information transférés au Bureau du porte-parole et de l'information

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*
Bureau du porte-parole et de l'information	+2	GN	Postes d'assistant d'information transférés du Bureau des Nations Unies à Belgrade
Total partiel	**+1**		
Composante 2 : appui			
Bureau du Chef de l'appui à la mission	-1	AN	Poste de fonctionnaire d'administration régional réaffecté au Bureau des affaires politiques
Services médicaux	-1	P-3	Poste de conseiller du personnel supprimé
Services administratifs	-1	P-3	Poste de fonctionnaire d'administration supprimé
Section des finances	-1	P-3	Poste de fonctionnaire des finances supprimé
	-1	GN	Poste d'assistant (finances) supprimé
Section du personnel	-1	GN	Poste d'assistant d'administration du personnel supprimé
Section des services généraux	-1	P-3	Poste de fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks supprimé
	-5	GN	Postes supprimés, dont 1 assistant à la cession du matériel, 1 assistant (courrier), 1 assistant (voyages), 1 assistant administratif et 1 assistant (réception et inspection)
Services d'appui technique	-1	SM	Poste d'assistant au soutien logistique supprimé
Section des approvisionnements	-1	P-4	Poste de chef des approvisionnements supprimé
	-1	SM	Poste d'assistant au soutien logistique supprimé
	-3	GN	Postes d'assistant (fournitures) supprimés
Section du génie	-2	GN	Postes d'assistant (génie) supprimés
Section des communications et de l'informatique	-1	P-2	Poste d'informaticien auxiliaire supprimé
Section des transports	-6	GN	Postes de chauffeur/assistant (transports)/mécanicien auto supprimés
Section de la sécurité	-1	P-2	Poste d'agent de sécurité supprimé
	-1	SM	Poste d'assistant administratif supprimé
	-30	GN	Postes de garde supprimés
Total partiel	**-59**		
Total			
Personnel recruté sur le plan international	**-7**		
Personnel recruté sur le plan national (AN et GN)	**-49**		
Volontaires des Nations Unies			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	**-3**		

Abréviations : PT = personnel temporaire; AN = administrateur recruté sur le plan national; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies.